

(Annexe au Règlement intérieur GMICC du 7 novembre 2019 qui doit être remis à chaque adhérent)

GENERATIONS MOUVEMENT INTERCLUBS DE LA CHAMPAGNE CONLINOISE

REGLEMENT POUR LES VOYAGES DE PLUSIEURS JOURS ET LES SORTIES D'UNE JOURNÉE

1° Etre adhérent Générations Mouvement l'année de l'inscription au voyage et au moment du départ.

2° Toute sortie ou voyage ne sera pris en compte qu'après le versement d'un acompte ou de la totalité de la somme selon qu'il s'agit d'une sortie ou d'un voyage.

3° Ce règlement est payable selon un calendrier établit par le bureau de l'association GMICC.

4° Pour toute inscription d'un voyage de plusieurs jours, une copie de la carte nationale d'identité en vigueur sera demandée ainsi qu'un numéro de téléphone portable.

5° Pour les sorties d'une journée : seules seront prises en compte les annulations pour :

- Maladie – hospitalisation sur présentation d'un certificat médical
- Décès : conjoint, enfant, petits enfants

Le barème de remboursement sera le suivant :

- De 20 jours à 11 jours de la sortie : remboursement de 70 %
- De 10 jours à 3 jours : remboursement de 50%
- De 3 jours à J : remboursement : 0

6° Pour les voyages de plusieurs jours l'assurance du contrat souscrit par la Fédération Générations Mouvement et dénommé COHESION ARCHANGE « annulation de voyage » sera sollicitée. Seules les garanties liées à ce contrat et figurant aux conditions générales seront appliquées. Un remboursement éventuel ne pourra intervenir qu'après la présentation du dossier complet demandé par l'assurance et pour un adhérent à jour de sa cotisation. Ce remboursement sera équivalent au remboursement de l'assurance précitée après application d'une franchise de 38€.

7° Un remplacement par un autre adhérent sera toujours possible et permettra un remboursement à 100 %

8° En cas d'une trop forte demande d'inscriptions pour un voyage ou une sortie les inscriptions seront faites dans l'ordre de date d'inscription.

9° Pour les séjours ANCV les places disponibles seront en priorité réservées aux personnes ou couples éligibles à l'aide ANCV.

10° Les horaires donnés pour les départs sont les horaires de DEPART du car, il est donc d'un bon usage d'arriver 1/4h avant l'horaire donné.

jl cc

17

JMC

RP

AB

...